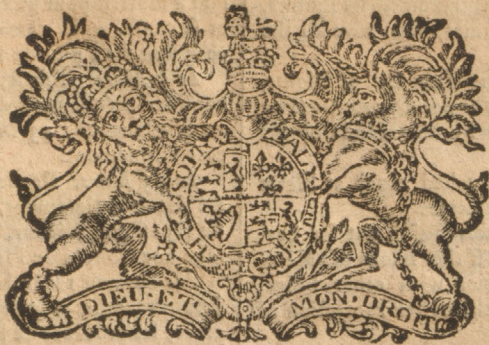


THE
QUEBEC
GAZETTE.

NOMB. 232.
LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, JUNE 8, 1769.

JEUDI, le 8 JUIN, 1769.

AN ORDINANCE, to restrain the Keepers of Public Victualling-Houses from selling Liquors by Retail upon Credit, beyond the Sum of Half a Spanish Dollar.

PREAMBLE.

WHEREAS it is found, by daily Experience, that the too great Credit given by the Keepers of Public Ale-Houses and Victualling-Houses in this Province, to those who frequent the said Houses, for the Sake of procuring strong Liquors, is a great Cause of Drunkenness, Idleness and Extravagance, and contributes in a great Degree to the Ruin of many of His Majesty's Subjects in this Province, by bringing them and their Families to extreme Poverty and Beggary, who might, otherwise, by a Course of Sobriety and Industry, be maintained in a decent and comfortable Manner; and it is therefore become highly expedient that a speedy Remedy be provided thereto, by discouraging the Keepers of such Public Houses from giving Credit to their said Customers for any but very small Sums of Money: It is therefore Ordained and Declared, by His Excellency the Captain-General and Governor in Chief of this Province, by and with the Advice and Consent of the Council of the same, That from and after the first Day of July next, no Contract, or Contracts, express, or implied, made between any Keeper of a Public Ale-House, Victualling-House, or Tippling-House, in this Province, and any other Person, for any Ale, Beer, Cyder, Perry, Wine, Rum, Brandy, or any other strong Liquor, sold and delivered to such Person by Retail, or by less than three Gallons at a Time, for any Sum, or Sums, of Money, exceeding the Sum of One Half of a Spanish Dollar, shall be valid and binding in Law, for any more than the said Sum of One Half of a Spanish Dollar; so that if any Person shall, after the said first Day of July, have received, at different Times, from any such Keeper of a Public Ale-House, Victualling-House, or Tippling-House, by Retail, and upon Credit, or without paying for the same, divers Quantities of strong Liquors, the Value of which shall exceed the Sum of One Half of a Spanish Dollar, in any Proportion whatsoever, he shall be deemed in Law to owe to the said Keeper of a Public House only the Sum of One Half of a Spanish Dollar on the said Account: And no more than the said Sum of One Half of a Spanish Dollar shall be adjudged to such Keeper of a Public House by any Justice of the Peace, or other Judge, or Judges, before whom any such Keeper of a Public House shall have sued such Person for the Value of the Liquors so delivered to him. But this shall not affect the Rights of any such Keeper of a Public House arising from the Sale of strong Liquors by retail to any of his Customers before the first Day of the Month of July next ensuing the Publication of this Ordinance.

GUY CARLETON.

GIVEN by his Excellency GUY CARLETON, Captain General and Governor in Chief of the Province of QUEBEC, Vice-Admiral of the same, and Brigadier-General of His Majesty's Forces, &c. &c. in Council, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, in the said Province, and passed under the Great Seal of the said Province, on the Thirtieth Day of May, in the Ninth Year of His Majesty's Reign, and in the Year of Our Lord One Thousand Seven hundred and Sixty-nine.

By his Excellency's Command,
GEO: ALLSOPP, D. C. C.

PETERSBOURG, MARCH 10.

ACCORDING to an authentic List of her Imperial Majesty's Forces, they amount to upwards of Six Hundred and Six Thousand fighting Men, besides Marines.

Warsaw, March 14. A Letter has appeared here, written by one of the first Ministers at the Court of Versailles, to Brigadier Jacobowski, declaring that the Court of France has no Intention to take Part in the Affairs of Poland; and that if any one presumes to treat with the Confederates, as Envoy from his Most Christian Majesty, he is to be looked upon as a Cheat and Impostor.

March 25. We have just received a Confirmation of the agreeable News that the Polish Cossacks, who inhabit the Waywodies of Braclau and Kiow, have resolved to join the Russian Armies.

Dantzick, March 27. The Excesses committed by the Confederates, both in Great Poland and Prussia Royal, so far from diminishing, appear to increase.

LONDON, FEBRUARY 28.

Some Letters from Constantinople mention, that the Grand Signior has declared his Intention of commanding in Person the grand Ottoman Army this Summer, against the Russians.

The Yards at present have within a 5th Part of their usual Complement in the Height of War, there being now above 800 at Chatham, whereas, in Time of real Quarrel, this Yard never exceeded 900.

March 8. Yesterday Morning there was a very numerous Meeting at the London Tavern, of Gentlemen, Members of Parliament, and others, who have formed themselves into a Society, under the Title of Supporters of the Bill of Rights, when, it is said, a large Sum of Money was subscribed for the Support of Mr. Wilkes and his Cause, which, with what had been received before, for the same Purpose, it is said, amounts to upwards of 10,000l.

ORDONNANCE pour empêcher les Cabaretiers de vendre à crédit aucune Boisson en détail au-dessus de la somme d'une demie Piastre d'Espagne.

PREAMBULE.

Inconvéniens résultans des forts crédits que sont les Cabaretiers à leurs pratiques.

ETANT convaincu par une expérience journalière, que les forts crédits que font les Cabaretiers de cette Province, aux personnes qui fréquentent leurs maisons, dans la vue de se procurer le debit de leurs Boissons, occasionnent l'ivrognerie, la fainéantise et la mauvaise conduite, et contribuent beaucoup à la ruine d'une infinité de sujets de sa Majesté en cette Province, ce qui les plonge dans la plus affreuse indigence, qui, au contraire, étans sobres et travailleurs, se maintiendroient dans un état aisé et honnête; et comme il est extrêmement nécessaire pour y pourvoir, d'y apporter un prompt remède, en empêchant les dits Cabaretiers de donner à crédit à leurs pratiques au dessus d'une somme modique: A CES CAUSES, Il est ordonné et déclaré, par Son Excellence le Capitaine-Général et Gouverneur en Chef de cette Province, du Consentement et de l'avis du Conseil d'icelle, Qu'à compter du premier jour de Juillet prochain, et à l'avenir, toutes conventions expressees ou tacites, entre aucun Cabaretier de cette Province et autre personne, pour Bierre, Cidre, Poirée, Vin, Eau-de-vie, Rhum, ou autres liqueurs fortes, vendus et livrés en détail (moins que par trois gallons à la fois) pour sommes excédentes celle d'une demie Piastre d'Espagne, ne seront bonnes et admises en justice, que seulement pour la dite somme d'une demie Piastre d'Espagne; de sorte qu'après le dit premier jour de Juillet, quiconque aura reçu en différens tems d'un Cabaretier diverses quantités de liqueurs fortes en détail à crédit, ou sans paier comptant, dont la valeur excédera la somme d'une demie Piastre d'Espagne, ne pourra être poursuivi en justice, pour quelque quantité que ce soit, sur tel compte, que comme débiteur du dit Cabaretier, seulement pour la somme d'une demie Piastre d'Espagne; et que tous Juges à Paix ou autres Juges devant lesquels un Cabaretier poursuivra telle personne, en paiement des Boissons ainsi livrées, ne pourra lui adjuger que la dite somme d'une demie Piastre d'Espagne, et pas plus. Bien entendu, que cette présente ne diminuera en rien le droit d'aucun Cabaretier, à se faire paier du prix des Boissons qu'il aura fournies à ses pratiques en détail avant le premier jour du mois de Juillet prochain, après la publication de cette Ordonnance.

Qu'aucunes conventions pour liqueurs fortes vendues en détail, par quelque Cabaretier que ce soit, ne sera à l'avenir bonne et admise en justice, que pour la somme d'une demie Piastre d'Espagne, et pas plus.

Par Ordre de Son Excellence,
GUY CARLETON.

DONNE par Son Excellence GUY CARLETON, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef de la Province de Québec, Vice-Amiral d'icelle, et Brigadier-Général des Armées de sa Majesté, &c. &c. En Conseil, au Chateau St. Louis, de la ville de Québec, dans la dite Province, et passé sous le Grand Sceau de la dite Province le Trentième jour de May, de l'année de Notre Seigneur Mil Sept Cens Soixante neuf, et dans la Neuvième Année du Règne de sa Majesté.

Par Ordre de Son Excellence,

(Signé) GEO: ALLSOPP, D. C. C.

Traduit par Ordre de Son Excellence,
F. J. CUGNET, S. F.

PETERSBOURG, le 10 Mars.



ELON une liste authentique des troupes de sa Majesté Impériale, elles se montent à plus de six cens six mille hommes de combattans outre les troupes de mer.

Varsovie, le 14 Mars. Il a paru ici une lettre, écrite par l'un des premiers Ministres à la cour de Versailles, au Brigadier Jacobowski, déclarant que la cour de France n'est pas d'intention de prendre part aux affaires de Pologne; et que si quelqu'un presume d'agir avec les Confédérés, en qualité d'envoyé de sa Majesté Très Chrétienne, on doit le regarder comme un fourbe et un imposteur.

Le 25 Mars. Nous venons de recevoir la confirmation de l'agréable nouvelle, que les Cossacks Polonois qui habitent les Waywodies (ou seigneuries) de Braclau et de Kiow, ont résolu de joindre l'armée Russe.

Dantzick, le 27 Mars. Les excès commis par les confédérés, tant dans la Grande Pologne que dans la Prussie Royale, bien loin de diminuer semblent augmenter.

LONDRES, le 28 Février.

Quelques lettres de Constantinople marquent, que le Grand Seigneur a déclaré son intention de commander en personne la grande armée Ottomane cet été contre les Russiens.

Les chantiers contiennent quatre parties de cinq de leur supplement ordinaire au fort de la guerre, y en ayant environ 800 à Chatham, vû que dans le tems de troubles réels, ce chantier ne contient jamais plus de 900.

Par des lettres de Rome du 8 Février nous apprenons, que les Jesuites font toutes les demarches possibles pour avancer à la papauté une personne qui soit entièrement à leur devotion, mais on ne peut encore conjecturer qui sera élevé à la dignité papale. Quelques uns parlent du Cardinal Serfales Arch-évêque de Naples, les autres de Chigi. Stoppani, et de Cavalchini.

Le 8 Mars. Hier le matin il y eut une assemblée très nombreuse à l'auberge de Londres, de Messieurs, membres du Parlement, et autres, qui se sont

March 9. A Patriotic Club is now forming at Newbury, Berks, which is to consist of exactly 45 Members; no Person to be admitted unless he squints. Forty-three Gentlemen have already entered their Names; who have all the Patriotic Cast of the Eye.

March 15. It is said that the Gentlemen, Supporters of the Bill of Rights, have come to a Resolution to allow Mr. Wilkes 300l. per Quarter. The first Payment of which has been already made to him by the Hands of Sir Cecil Wray, Bart. and James Townshend, Esq;

Private Letters from Paris mention, that the Court had much at Heart the Election of the Cardinal York to the Roman Pontificate.

We are credibly informed, that Part of the Fleet now fitting out for Sea, at Portsmouth and Plymouth, are to be stationed off the Banks of Newfoundland, and the rest to form a Chain in Conjunction with other Ships, as far to the Southward as the Gulph of Florida, for the better Protection of the Trade.

April 10. They write from Brest, that the Workmen are busy both there and at Rochfort, in equipping divers Ships of War, and those on the Stocks are ordered to be completed with the greatest Expedition.

They write from Hamburg, that divers foreign Agents are now employed there in buying up vast Quantities of Warlike Stores, Ammunition, and Horses; and that Recruits are also raising for the Prussian Service.

They write from Corsica, that the French had attempted, for the third Time, to get Possession of Olmetta, but were again repulsed with Loss. The Chiefs of that Nation, we are told, have determined to alter their Plan, and to remain for the future on the Defensive.

The Duke of Modena has suppressed three Convents of Servites in his Dominions, and united their Revenues to those of the Great-Hospital in the City of Modena.

April 11. By a Letter from Rome, dated the 18th of March, we hear, that Cardinal Stoppani seems most likely to be elected to the Popedom; Cardinal Ganganelli's Interest is strongly supported by the House of Bourbon, but he has a great Number of Enemies in the Sacred College, which, it is conjectured, will prevent his succeeding to the Papal Dignity.

It is said that great Differences have arisen in the Conclave, which is divided into three Parties, headed by the Cardinals Rezzonico, Albani, and Corfini; and that the Jesuits have lately shown their Influence is not so small as was generally supposed.

April 19. Yesterday Afternoon (and not before) Mr. Luttrell took the Oaths and his Seat in the House of Commons, as Member for Middlesex.

April 21. French Troops now at Corsica.—Cavalry, Legion Royal, Legion de Soubise.—Infantry, Regiment of Soissonois 2 Battalions, La Marine 4, Bretagne 2, Royal Rouffillon 2, Rovergne 2, Anhalt or German Regiment 2, Royal Italien 1, Languedoc 1, Medoc 1, La Marck, a German Regiment, 2, Tournais 1, Eptingen, a Swiss Regiment, 1. In all 22 Battalions. Fourteen additional Battalions are ordered to embark immediately for Corsica.

We are told by Letters from Leghorn, that the Corsicans, if the Treaty now on Foot should prove abortive, will open the approaching Campaign with 30,000 Men; of whom 7000 are to be paid at the Rate of 20 Sols per Diem, 18,000 supported by the different Pieves, and 5000 in Quality of Volunteers.

Letters from Madrid Advise, that Orders had been given for eight Battalions of Spanish Troops to embark immediately at Cadiz for America.

The Appointment of a Bishop for America, is, it is said, settled; the Person, as yet, unknown; the Residence, Albany.

QUEBEC, JUNE 8.

Thursday last embark'd here, on a Tour to Montreal, His EXCELLENCY GUY CARLETON, Esq; our Governor, attended with several Gentlemen of Distinction. Sunday last being His Majesty's Birth-Day, on Monday it was observed here with the greatest Demonstrations of Joy; at Noon the Cannon were fir'd from the Ramparts, the Troops in Garrison fir'd a Feu de Joye on the Parade, and the Night concluded with Illuminations, &c.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC, Emer'd in,

Layton, Taylor; Resolution, Mutton; Solid Carleton, Napier; Agnes, Brash; from London.—Industry, Hoffer, from Bristol.—Two Sisters, Clif, from New-York.—Dolphin, Cornue; and Precilla, from Rhode-Island.—Cleared out, Polly, Houston; and Pitt, Cumming, for New-York.—Unity, Giubert, for Barcelona.—Olive, Bunker, for Philadelphia.—Lady Moore, Sowle, for New-York.

ADVERTISEMENTS.

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of Venditioni Exponas, to me directed and delivered, will be exposed to Sale, at Public Vendue, at my Office, at the City of Montreal, on Tuesday the 20th Day of June next, a Stone House, situate in the said City of Montreal, in St. Paul's-Street, bounded on one Side by M. Chabouillez, on the other Side by the House at present occupied by Edward Antill, Esq; being late the Property of Mr. Legras Languéallé; seized and taken in Execution at the Suit of Thomas Cox, by Virtue of a Writ of Fieri Facias, issued out of the Court aforesaid.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the above House, by Mortgage or otherwise, they are desired to give Notice thereof, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. — 29th of May, 1769.

District de Montréal, EN vertu d'un Writ de Venditioni Exponas, à moi adressé et remis, on exposera en vente publique à mon Bureau, dans la ville de Montréal, Mardi 20 de Juin prochain, une maison de pierres située au dit Montréal, dans la rue St. Paul, bornée d'un côté par Mr. Chabouillez, et de l'autre par la maison occupée maintenant par Edouard Antill, Ecuier; appartenante ci-devant à Mr. Le Gras Languéallé, saisie et mise en exécution à la poursuite de Thomas Cox, en vertu d'un Writ de Fieri Facias émané de la dite cour.

E. G. GRAY, D. P. M.

Ceux qui ont quelque prétention préalable sur la dite maison, par hypothèque ou autrement, sont priés d'en informer le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente.

Le 29 Mai, 1769.

Imported, in the Layton, Capt. Taylor, from London, and to be Sold by JOHN WRIGHT, Seed-man, at Quebec, for Cash only.

A Large Assortment of all Sorts of useful Garden Seeds, also many hundred Sorts of beautiful Flower-Seeds all fresh and true of their Kinds, likewise double Ranunculus and Anemone Roots of many Sorts.—Commissions from any Part of the Province shall be carefully answered.

N. B. Catalogues to be had of the above Seeds, and likewise of a great Variety of Fruit Trees, Flowering Shurbs, and Sixty-eight Sorts of Roses, &c. &c. &c.

THE Sales of the Lands of Monfrs. Le Paget, Pineau, and Despres, situated at Ramoukie, are put off till the 30th of June next, of which all concern'd are desired to take Notice, that on that Day they will be adjudged to the highest Bidder, at Simpson's Coffee-House, in the Lower-Town. The Sales will begin at 11 o'Clock, when the Conditions will be made known, by Quebec, 30th May, 1769. JACOB ROWE, D. P. M.

formés en société sous le nom de soutiens du bill des droits, où l'on dit que l'on a souscrit pour une somme considérable d'argent pour soutenir Mr. Wilkes et sa cause, qui, avec ce qu'on a reçu avant pour le même sujet, se monte à ce qu'on dit à plus de 10,000 livres Sterling.

Le 9 Mars. Il se forme à présent à Newbury Berks, une société qui doit consister précisément de 45 membres, personne n'y sera admis à moins qu'il ne soit louche. 43 Messieurs ont déjà signé leurs noms qui louchent tous patriotiquement.

Le 13 Mars. Des lettres de Varsovie assurent, qu'un corps de Tartares a été défait entièrement, et leur commandant tué, dant l'Ulcraine, et obligé de repasser la Niester. Ces prompts succès auront inspiré beaucoup de courage aux troupes de l'Impératrice, et diminué celui du parti Ottoman.

Par des avis reçus Jeudi de Rome, nous apprenons que l'influence des Jesuites semble gagner terrain dans cette ville; à la première séance du conclave, les procédés de la plus grande partie des Cardinaux parurent se déclarer en faveur des Sectaires de Loyola.

Le 14 Mars. Par des lettres de Paris nous apprenons, que plusieurs vaisseaux François chargés de provisions pour l'usage des troupes du Roi dans l'isle de Corse, avoient été pris par trois chébecs de Paoli. On dit de plus, que le Ministère François continue de prendre tous les moyens en son pouvoir pour empêcher l'effusion du sang, en offrant les conditions les plus avantageuses aux naturels, pour les encourager à se soumettre à la domination du Roi, et que de bonne part il y a de bonnes raisons de croire que tout se terminera amiablement avec ces braves insulaires, avant le commencement de l'été.

Le 15 Mars. On dit que les Messieurs soutiens du Bill des droits, ont pris la résolution d'accorder à Mr. Wilkes 300 livres Sterling par quartier, dont le premier paiement lui a déjà été fait par les mains du Chevalier Cecile Wray Baronnet, et Jaques Townshend, Ecuier.

Des lettres particulieres de Paris marquent, que la cour avoit beaucoup à coeur l'élection du Cardinal d'York au Pontificat Romain.

Nous sommes informés de bonne part, que la plus grande partie de la flotte qu'on équipe maintenant pour la mer à Portsmouth et à Plymouth, est pour être en station sur les bancs de Terre-neuve, et le reste pour former une chaîne de jonction avec d'autres vaisseaux, pour s'étendre vers le Sud jusqu'au golfe de la Floride, pour la plus grande protection du commerce.

Le 10 Avril. On écrit de Brest, que les ouvriers sont occupés là et à Rochfort à équiper divers vaisseaux de guerre, et qu'on a donné ordre d'achever en toute diligence ceux qui sont sur les chantiers.

On marque de Hambourg que divers agens étrangers s'y occupent à acheter de grandes quantités de munitions militaires, et de chevaux, et qu'on y élève aussi des recrues pour le service de Prusse.

On apprend de Corse, que les François avoient tenté pour la troisième fois de se mettre en possession d'Olmetta, mais qu'ils avoient encore été repoussés avec perte. On nous dit que les chefs de cette nation ont résolu de changer leur plan, et de demeurer à l'avenir sur la défensive.

Le Duc de Modene a supprimé trois convents de Servites dans sa domination, et a réunis leurs revenus à ceux du Grand Hopital dans la ville de Modene.

Le 11 Avril. Par une lettre de Rome en date du 18 Mars, nous apprenons que le Cardinal Stoppani semble vraisemblablement devoir être élu Pape. Les intérêts du Cardinal Ganganelli sont fortement soutenus par la maison de Bourbon, mais il a un grand nombre d'ennemis dans le Sacré Collège, ce qui, comme l'on pense, l'empêchera de parvenir à la dignité Papale.

On dit qu'il s'est élevé de grandes disputes dans le Conclave, qui est divisé en trois partis, qui ont à leurs têtes les Cardinaux Rezzonico, Albani, et Corfini, et que les Jesuites ont dernièrement montré que leur influence n'est pas si petite qu'on la supposoit généralement.

Le 19 Avril. Hier Paprés-midi (et non avant) Mr. Luttrell prêta serment et prit place dans la Chambre des Communes, comme membre pour Middlesex.

Le 21 Avril. Troupes Françaises maintenant en Corse: Cavallerie, la légion Roiale, la légion de Soubise: Infanterie, le régiment de Soissonois 2 bataillons, la Marine 4, Bretagne 2, Roial Rouffillon 2, Rovergne 2, Anhalt régiment Allemand 2, Roial Italien 1, Languedoc 1, La Marck régiment Allemand 2, Tournais 1, Eptingen régiment Suisse 1, Medoc 1, en tout 22 bataillons. On a donné ordre d'embarquer au plutôt 14 bataillons de plus pour Corse.

Nous apprenons par des lettres de Livourne, que les Corfes, si le traité à présent sur pied ne réussit pas, ouvriront la campagne prochaine avec 30,000 hommes, dont 7000 doivent être païés à raison de 20 sols par jour, 18,000 soutenus par les différens pieves, et 5000 en qualité de volontaires.

La nomination d'un Evêque pour l'Amérique est, à ce qu'on dit, arrêtée. La personne est encore inconnue jusqu'à présent, sa résidence sera Albanie.

QUEBEC, le 8 Juin.

Jendi dernier Son Excellence GUY CARLETON, notre Gouverneur, s'embarqua ici pour une promenade à Montréal, accompagné de plusieurs Messieurs de distinction.

Dimanche qui étoit le jour de la naissance de sa Majesté, il fut observé le Lundi avec la plus grande démonstration de joie; à midi le canon tira sur les ramparts, les troupes de la ville firent plusieurs décharges sur la parade en signe de réjouissance, et la soirée se termina par des illuminations.

AVERTISSEMENTS.

Nouvellement arrivé de LONDRES, dans le Betsey & Charlotte, Capitaine DICKIE, et à vendre à l'Imprimerie, à bon marché, pour Argent comptant seulement, les Articles de Papeterie suivans, par Rame ou par Main, savoir:

PAPIER superfine Impérial, Roial, et Medium, idem Demi, Papier à lettres grand et petit, grand et petit Papier à lettres in quarto doré sur tranches et uni, idem bordé d'une ligne noire, ainsi qu'un assortiment des différens sortes des meilleurs Papiers, Papier doré, Papier marbré, Papier bleu, Papier brouillard, Parchemin, Carton mince, Plumes taillées et non taillées, Poudre d'encre garantie bonne, Cire à cacheter rouge et noire, des Oublies rouges et noires, Poudre de pierre ponce avec les boîtes, un assortiment d'écritoires fort propres d'étain et de plomb, écritoires de poche garnis en cuir, peau de chien de mer, et papier; Plumes sans fin, Tranchés d'yvoire, idem en forme de couteau, Cordonnet rouge, Frontispices de lettres, Craions noirs avec leurs étuis d'acier, grands porte-feuilles, Ardoises avec leurs craions, Porte-feuilles de poche en maroquin, rouges et noirs, beau Sable luisant avec les boîtes, verres à l'encre, un assortiment de tablettes, et des livres de comptes en blanc de différentes espèces et grandeurs. On y trouvera aussi des Cartes à jouer dites, du Grand Mogol, du Roi Henri, et de Merry Andrew.

LES ventes des terres de Messieurs Le Paget, Pineau, et Despres, situées à Ramoukie, sont remises au 30 de Juin prochain, à quoi les intéressés sont priés de faire attention; et qu'elles seront adjudgées au plus offrant au Caffé de Simpson dans la Basse-ville. Les ventes commenceront à 11 heures, auquel tems les Conditions de la vente seront déclarées par JACOB ROWE, D. P. M.

Quebec, le 30 Mai, 1769.

JUST IMPORTED, in the Resolution, and to be Sold by HENRY TAYLOR, in the Lower-Town,

A Fresh Assortment of Drugs, Surgeon's Instruments, Hungary, Lavender, and Honey Waters, Daffy's Elixer, Scotch Pills, Godfrey's Cordials, Stoughton's Bitters, Turlington's Balsam, Baum de Vie, Greenough's Tincture for the Teeth, Jesuits Drops, Dr. James's Fever Powders, sweet and bitter Almonds, Jarr Raisins, ditto in Barrels, Figs, Prunes, Barly Sugar and Sugar Candy, confected Citron and Confectionaries of all Sorts, Basket-Salt, dry and pickled Walnuts, Anchovies, Capers, French Olives, Olive Oil in Jars, Florence ditto in Flasks, Nutmegs, Cloves, Cinnamon and Mace, white Wine Vinegar, best Durham Mustard, Scotch Barley and Oatmeal in Kegs, Poland Starch, Indico, Fig and Powder Blue, Patent red Ink-Powder, black ditto, scented Washballs, Tooth-Brushes, Shaving-Powder, white and yellow Wax, best white Varnish, Carmine, Pomy-Stone and Emery, Gold and Silver Leaf, Dutch Metal, Linner's Cloaths and Pencils, with various Colours, dry red and yellow Otre, Prussian Blue, Dutch Pink, Whiting, dry white and red Lead, Lampblack and Ivory, ditto Blacking-balls, boil'd and raw Linseed Oil, with Painter's Colours of all Sorts.—A few fresh Garden Seeds, warranted to be good.

N. B. Mr. TAYLOR desires all those who have any of his Tickets to send them in for Payment, before the first of next Month.

Monsieur H: TAYLOR, Apoticaire de la Basse-ville, a reçu d'Angleterre les articles suivants,

UN nouveau assortiment de toutes sortes de Drogues, et des instrumens de Chirurgie, de l'eau de la Reine d'Hongrie, d'eau de Lavande et de Miel: de même les remèdes suivans connus sous le nom de leurs auteurs, Elixir de Daffy, de Baume de Vie, &c. Il a aussi à vendre des Amandes douces et ameres, des Raisins en jarre, idem en barils, des Figs, des Prunes, du Sucre d'orge, et du Sucre candi, Citrons confits avec toute sorte de Confitures; du Sel fin en panniers, des Noix marinées, des Anchois, des Capres, des Olives Françoises, de l'Huile de Florence en flacons, idem en jarres, des Noix de Muscade, des Cloux de girofle, de la Cannelle, du Vinaigre de vin blanc, de la meilleure Moutarde, de l'Orge mondé, du Gruau en barriques, de l'Amidon fin, de l'Indigo, du Bleu en tablette et en poudre, de l'encre rouge, de la poudre pour faire de l'encre, des Savonnettes parfumées, des Brosses pour les dens, du Savon en poudre pour la barbe, du Carmin fin, de l'encens fin pour les églises, de l'Or et de l'Argent en feuille, du Métal d'Hollande, du Bleu de Prusse, du Blanc d'Espagne, du Blanc de Céruse, du Noir de Fumée, et de l'Huile de Lin, avec toutes sortes de couleurs à peindre. Des Semences potagères de toutes espèces.

Monsieur Taylor prie ceux qui ont des Billeets de les lui envoyer pour être payés, avant le premier du mois prochain.

JUST IMPORTED, from LONDON,

in the Betsy & Charlotte, Capt. Dickie, and to be sold at the Printing-Office (CHEAP, FOR CASH ONLY) the following STATIONARY, by the Ream or Quire, viz.

SUPERFINE Imperial Paper, Royal, Medium, Demy, Thick and Thin Post, Thick and Thin Quarto Post gilt, plain, and black egg'd, Propatria, ditto gilt, Fool's Cap, fine and second Post, Folio and Quarto Copy, Embossed, Marble, Blue and Blotting; Parchment, Bonnet Paste Boards; Quills and ready made Pens, ink-Powder (WARRANTED GOOD) red and black Sealing-Wax, ditto Wafers, Pounce and Pounce-boxes, an Assortment of neat Pewter and Lead Ink-Stands, Leather, Fish-Skin, and Paper Ink-Cases, Fountain-Pens, Ivory Knives and Folders, red Tape, Letter Files, black Lead Pencils, Steel-Cases for ditto, Paper Cases, Slates and Slate-Pencils, red Morocco and black Leather Pocket-Books, fine shining Sand and band-Boxes, Ink-Glasses; an Assortment of Memorandum-Books, BLANK BOOKS of various Sorts and Sizes, &c. &c.

Where also may be had, Great Mogul's, King Henry's, and Merry Andrew's Playing-Cards; a few Copies of Royal Calendars, for this present Year; Dilworth's Spelling-Books, Primers, &c.—Likewise, Bank Bonds, Powers of Attorney, Bills of Lading, Prentices Indentures, Seamen's Shipping Articles, &c.

Just imported, from London, by JOHN PAINTER,

at Doctor Taylor's, in the Lower-Town,

A Variety of the best Superfine Broad-Cloths, Bath Coatings, Wiltons, Cotton Jeans for Summer Coats, Fustians, Manchester Velvets, Canton, Black Shag, Furniture Checks, with Cords and Tassels, for Window-Curtains, fine Irish Linens, Mullin, Cambric and Long Lawn, Printed Cottons and Callicoes, Silk, Thread, Cotton, and Worsted Stockings, of all Sorts, Table-Cloths, Men's Beaver Hats, Handkerchiefs, Ribbons, Gloves, Penknives, and a Number of other Articles; which he will sell on very reasonable Terms.—Also a Variety of CORDAGE, of all Sizes.

Comme aussi une Quantité de CORDAGE, de toute Espece.

THE Honourable the Commissioners of His Majesty's Customs,

observing that Ships and Vessels frequently incur Forfeitures, and their Owners become subject to heavy Penalties, thro' the Misconduct or Negligence of the Masters and Seamen; and particularly by the Masters not making true Reports of their Cargoes, which they sometimes pretend they are not able to do, from the Manner that they take in their Loading at Foreign Ports: And at other Times they pretend that the Seamen take on board private Ventures, and secret the same from their Knowledge, so as to be landed clandestinely upon their Arrival without Payment of Duty.

And several Ships and Vessels, seized for the Commission of Offences of this Kind, having been released in Consequence of such Representations from the Owners, the Commissioners think it necessary to advertise, for the Information of all Persons whom it may concern, That upon the Detection and Discovery of any such Offences in future, the same will be prosecuted as the Law directs; so that it behoves the Owners to suppress the Custom of suffering the Seamen to take in private Ventures, and also to admonish the Masters to be punctual in taking an Account of their Cargoes, and to pay a strict Regard to their Oaths in reporting the same, as well at the Ports of their first Arrival, as the Ports of Entry, in North-America. Boston, April 14, 1769.

LES Honorables Commissaires de la Douane de sa

Majesté remarquants, que des navires et vaisseaux encourent souvent confiscation, et que leurs propriétaires deviennent par là sujets à des amendes, par la mauvaise conduite ou négligence des Capitaines ou Matelots, et principalement par les Capitaines, qui ne font pas de justes rapports de leurs cargaisons, ce qu'ils prétendent souvent n'être pas capables de faire, de la manière qu'ils chargent à des ports étrangers; et d'autrefois ils prétendent que les Matelots prennent à bord des pacotilles particulières, et les cachent à leur connoissance pour les décharger secrètement à leur arrivée sans payer les droits.

Et que différens navires et vaisseaux saisis pour avoir commis des offenses de cette nature sont relâchés en conséquence de représentations semblables de la part des propriétaires: Les Commissaires croient qu'il est nécessaire d'avertir, pour informer tous ceux qui peuvent être intéressés, qu' sur la découverte de pareilles offenses à l'avenir, ils seront poursuivis selon que la loi ordonne; tellement que c'est aux propriétaires de supprimer la coutume de souffrir que les Matelots prennent des pacotilles particulières; et à avertir pareillement les Capitaines d'être exacts à tenir compte de leurs cargaisons, et à observer exactement leurs sermens dans leurs rapports, aussi bien au port de leur première arrivée, qu'aux ports d'entrée dans l'Amérique Septentrionale. Boston, le 14 Avril, 1769.

MESSRS. WERDEN & MERCIER, have for

Sale, at their Store in the Lower-Town of Quebec, Jamaica Spirits in Barrels, New-York Rum in Hogheads and Barrels, Ship-bread in Tierces, Water, Milk, and Butter Bread, in Kegs, Sperma-Ceti Candles, Molasses in Hogheads and Barrels, Brown Sugar in Hogheads, Loaf Sugar, Pork in Barrels, Hogs Lard in Firkins, New-England Cheese, hard and common Soap in Boxes, Superfine Sopafs Flour, Madeira Wine in Quarter Casks, Cordials in Barrels, Chocolate in Boxes, Cider in Barrels, Geneva in Cases; and sundry other Articles, which they will sell on the most reasonable Terms, for Ready Money: And as sundry very esteem'd and valuable good Customers, of Quebec, Three-Rivers, and Montreal, have, for many Years past, been kind enough to give the Preference of their Money to Our I. WERDEN, we now treat the Continuance of their like Favours to us, in full Confidence of being treated with that Integrity and good Usage which their good Custom strictly merits.

Nouvellement arrivé dans le Layton, Capitaine TAYLOR, venant de Londres, et à vendre par JEAN WRIGHT, Marchand de Semences, à Québec, pour Argent comptant seulement,

UN assortiment considérable de toutes sortes de Semences de jardins très utiles, comme aussi plusieurs centaines d'espèces de belles fleurs toutes nouvelles et de leurs propres espèces, pareillement plusieurs sortes de griffes de doubles Renoncles et Anémônes. On prendra soin exact de toutes les commissions de chaque partie de la province.

N. B. On peut avoir le Catalogue des dites Semences, comme aussi d'une grande quantité d'arbres fruitiers, d'arbrisseaux à fleurs, et de 68 sortes de Rosés.

Messieurs WERDEN & MERCIER ont à vendre à leur Magasin dans la Basse-ville de Québec,

DE l'esprit de la Jamaïque en barriques et en quarts, Rum de la Nouvelle-York en barriques et en quarts, Bisquit pour vaisseaux en tiers, Bisquit à l'eau, au lait, et au beurre, en barils, Chandelles de blanc de baleine, Mélasses en barriques et en quarts, Castonade en barriques, Sûtre en pain, Lard en quarts, Saindoux en petits barils, Fromage de la Nouvelle Angleterre, Savon dur et commun en boîtes, Fleur superfine de Sopafs, Vin de Madere en quarts, Liqueurs en barils, Chocolat en boîtes, Cidre en barils, Génévre en boîtes, et divers autres articles qu'ils vendront à des conditions très raisonnables pour argent comptant. Et vu que différentes bonnes, estimables et considérables pratiques de Québec, de Trois Rivières, et de Montréal, avoient eu depuis plusieurs années la bonté de donner la préférence de leur argent comptant à notre Isaac Werden, nous les prions d'avoir la même bienveillance pour nous, étant assurés d'être traités avec la même intégrité et avantage que méritent leur bonne pratique.

FRANCOIS DAMBURGES prévient ceux qui lui

doivent, d'acquitter leurs comptes avant la fin de Juin prochain, sans quoi il ne pourra s'empêcher de remettre les dits comptes entre les mains d'un Avocat. Québec, le 29 Mai, 1769.

TO BE LET, a large House, two Stories high,

besides the Cellar and Garret, situate in said Matelot Street, very convenient to receive Merchandize, as a Vessel may be moored close to the Wharf, and there load or unload. Those inclinable to rent it, may apply to Mr. DUBARY, to whom it belongs.

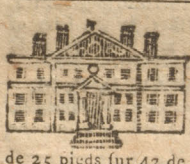
ALL Persons indebted to JOHN MELVIN,

are requested to make immediate Payment, otherwise their Accounts will be put into an Attorney's Hands, and sued for, without further Notice.



THE Ship NEPTUNE, about

400 Tons, now lying at Quebec, ROBERT SKOME, Master, has good Accommodations for Passengers, and will certainly sail, by Charter-party betwixt this and the sixth of July next, directly for London; any Gentleman wants to go Passenger, he may treat with the said Skome every Day on board his Ship, or at the Coffee-House, where there will be a Bag for Letters. Québec, May 30, 1769.



COMME BAILLAIRGE' est dans le

dessin de quitter cette Province l'été prochain, il fait savoir au Public, qu'il a deux belles maisons à vendre, agréablement situées, dont une batié depuis quatre ans, située sur le marché de la haute-ville, batié à deux étages, avec caves et greniers, de 25 pieds de front sur 38 de profondeur, une cour sur le derrière aussi de 25 pieds sur 42 de profondeur; la dite maison et cour ne paient que 13 sols de rente foncière, et donnent de bons loyers.

Une autre maison située dans la Basse-ville, joignant Alexandre Dumas, batié sur un terrain de 5083 pieds François quarrés, à deux étages, divisés chacun en six appartemens très spacieux, des belles caves, et beaux greniers doubles; la dite maison batié depuis deux ans, derrière laquelle est une cour de 42 pieds sur 57 pieds de profondeur, au bout de laquelle est un autre bâtiment en pierre qui joint le cap, de 40 pieds de front sur 24 pieds de profondeur, batié bien solidement à deux étages, dont le premier est en cellier, et le second en maison, avec de beaux greniers au-dessus, et des galeries de 7 pieds qui conduisent depuis un bâtiment jusqu'à l'autre, et des écuries au-dessous, un porche commun avec Mr. Dumas pour entrer dans la cour, un canal commun qui conduit les eaux à la greve; la maison et terrain ne paient que cinq sols de rente au Roi. Il a aussi de différentes espèces de bois à vendre, et plusieurs outils de différente espece, et plusieurs différens meubles. Il vendra le tout comptant, ou une partie à un an de crédit. A s'adresser au susdit Baillairgé qui leur communiquera les titres, et fera une composition honnête.

AS Baillairgé intends quitting this Province next

Summer, he informs the Public, that he has two Houses to dispose of, agreeably situated, one of which stands on the Market-place in the Upper-Town, built 4 Years ago, two Stories high, with Cellars and Garrets, 25 Feet in Front by 38 in Depth, and a Yard behind, 25 Feet by 42; said House and Yard pay but 13 Sols per Annum Quit-Rent, and let at a high Price.

The other is situate in the Lower-Town, joining to Mr. Alexander Dumas, built two Years ago, on a Lot of 5083 French Feet square, is two Stories high, divided each into six spacious Appartments, has fine Cellars and excellent double Garrets, with a Yard behind 42 feet by 57, at the Extremity of which is another Stone Building, joining the Cape, two Stories, one of which is a Cellar, and the other in Chambers, with good Garrets above, and Galleries 7 Feet wide, extending from one Building to the other, with Stables underneath, a Gate in common with Mr. Dumas, and a public Canal for conveying the Water to the Beach. The House and Lot pay but 5 Sols Quit-Rent to the King. He has also for Sale different Sorts of Wood, several Tools of different Kinds, and a Variety of Furniture: He will dispose of the whole for ready Money, or give a Year's Credit for Part of it. Application to be made to said Baillairgé, who will shew the Titles, and accept of reasonable Terms.

A Vendre en vertu de Writs d'exécution à moi remis, les pieces de terre suivantes et édifices dessus, au Caffé de Simpson dans la basse-ville de Québec, le 16 de Juin prochain,

UNE piece de terre située dans la paroisse de Ste. Anne en haut, de 2 arpens de front sur 40 de profondeur, bornée d'un côté par André Perront, et de l'autre par Charles Drukley, aiant en face la riviere Ste. Anne, avec la demeure, grange et écurie, saisis comme appartenant à Jean Mauvid le jeune, à la poursuite de Sigismund Dubuit.

Une autre piece de terre située à St. Valiere en bas, de 5 arpens de front sur 40 de profondeur, saisie comme appartenant à Mr. Joseph Riverin, à la poursuite de la veuve Turpin.

Les ventes commenceront à 11 heures le dit jour, auquel les conditions seront déclarées par JACOB ROWE, D. P. M.

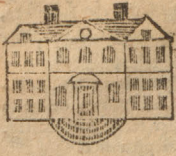
N. B. Ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens sont priés d'en informer le dit Prévot Maréchal avant le jour de la vente. Québec, le 30 Mars, 1769.

TO be Sold, in Virtue of Writs of Execution,

to me delivered, the following Lots of Lard and Buildings thereon, at Simpson's Coffee-House, in the Lower-Town of Quebec, on the 16th of June next, a Lot of Land, situated in the Parish of St. Ann's above, of two Arpens in Front by 40 in Depth, bounded by Andrew Perront on the one Side, and by Charles Drukley on the other, having the River St. Ann in Front, with the Dwelling-House, Barn, and Stables, taken into Possession as the Property of John Mauvid, the Younger, at the Suit of Sigismund Dubuit.

ANOTHER Lot of Land, situate at St. Valiere below, of 5 Arpens in Front by 40 in Depth, being taken as the Property of Mr. Joseph Riverin, at the Suit of the Widow Turpin. The Sales will begin at 11 o'Clock on said Day, when the Conditions of Sale will be made known, by JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Any Persons having prior Claims on either of the Premises, they are desired to acquaint the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. Québec, 30th May, 1769.



T O B E S O L D,

A HOUSE, situate on the Parade, in the Upper-Town, now occupied by Mr. Edward Harrison. Any Person inclining to purchase the same, are desired to apply to **THOMAS DUNN**, or **COLIN DRUMMOND**, Esq; ††

A V E N D R E,

UNE MAISON, située sur la place de la Parade, dans la Haute-ville, maintenant occupée par Mr. Edouard Harrison. Ceux qui pourroient en être amateurs sont priés de s'adresser à **THOMAS DUNN**, ou **COLIN DRUMMOND**, Ecuier.

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of Venditioni Exponas, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Thomas Walker, against Antoine Maumet, to me directed and delivered, will be exposed to Sale, at my Office, on Friday the 16th Day of June next, a Lot of Land, situate in the Parish of Verchere, in the said District, 60 Feet square, fronting the High-road, bounded on each Side and behind by the ungranted Lands, with a wooden Houle and a Stable thereon; also another Lot of Land in the Front of the aforesaid Lot, of the same Size, and bounded in the same Manner.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the Premises, they are desired to give Notice thereof, in Writing, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. *May 8, 1769.*

District de Montréal, à Sçavoir: **EN** vertu d'un Writ de Venditioni Exponas, émané de la cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de Thomas Walker, contre Antoine Maumet, à moi adressé et remis, on exposera en vente à mon bureau, Vendredi 16 de Juin prochain, une piece de terre située dans la paroisse de Verchere dans le dit district, de 60 pieds quarrés, vis-à-vis le grand chemin, bornée des deux cotés et par derrière par les terres non concédées, avec une maison en bois et une écurie dessus; comme aussi une autre piece de terre, vis-à-vis la précédente et de la même grandeur, et bornée de la même maniere.

E. G. GRAY, D. P. M.

Tous ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, sont requis d'en informer par écrit le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. *Le 8 Mai, 1769.*

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of Fieri Facias, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Toussaint Pothier and Magnan, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Louis Dufault, I have taken in Execution, and seized into my Hands, a Lot of Land, situate about a League below the Church of Longueil, in the District aforesaid, of two Arpents in Front and about 40 Arpents deep, bounded in the Front by the River Saint Lawrence, on one Side by Joseph Dubuge, on the other Side to Vincent Potvin, and behind by the said Joseph Dubuge, with a wooden Houle and a Barn thereon; also another Lot of Land, situate in the Parish of Boucherville, in the said District, of three Arpents in Front and 20 Arpents deep, bounded in the Front by François Bellerose, on one Side by — Roy, on the other Side by François Beaudville, and behind by — Quintal: Now this is to give Notice, That the said Lots of Land will be sold at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Saturday the 17th Day of June next, in order to raise and levy the Debt and Costs in the said Writ mentioned.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, having any prior Claim to the Premises, by Mortgage or otherwise, are desired to give Notice thereof to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. *May 15, 1769.*

District de Montréal, à Sçavoir: **EN** vertu d'un Writ de Fieri Facias, émané de la cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de Toussaint Pothier et Magnan, contre les biens, effets, terres et possessions de Louis Dufault, j'ai fait et mis sous main de justice une piece de terre située environ une lieue plus bas que l'église de Longueil, dans le dit district, de deux arpents de front et d'environ 40 de profondeur, bornée de front par la rivière St. Laurent, d'un côté par Joseph Dubuge, et de l'autre par Vincent Potvin, et par derrière par le dit Joseph Dubuge, avec une maison de bois et une grange dessus; aussi une autre piece de terre située dans la paroisse de Boucherville dans le dit district, de 3 arpents de front et de 20 de profondeur, bornée de front par François Bellerose, d'un côté par — le Roi, et de l'autre par François Beaudville, et par derrière par — Quintal: Maintenant on fait à sçavoir, que les dites pieces de terre seront vendues publiquement, à mon bureau dans la ville de Montréal, Samedi 17 de Juin prochain, pour recouvrer et lever la dette et fraix mentionnés au dit Writ.

E. G. GRAY, D. P. M.

Ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en informer le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. *Le 15 Mai, 1769.*

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of Venditioni Exponas, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of Pierre Marcaux, against François Cherrier, will be exposed to Sale, at Public Vendue, at my Office, on Friday the 23d Day of June next, a Stone Houle situate in Captain-Street, near the Market-Place, in the City of Montreal, at present occupied by Etienne Dumeynioce; also a Lot of Land situate at Longueil, in the District aforesaid, containing two Acres, bounded in the Front by the Main Street, on one Side by — Baize, on the other Side by Joseph Le Maire, and behind by the River Saint Lawrence, with a Stone Houle, 55 Feet in Front and 34 Feet deep, and other Buildings thereon; also another Lot of Land, situate in the Barrony of Longueil, of 18 Arpents in Front, and from 30 to 40 Arpents deep; the whole being late the Property of the said François Cherrier, seized and taken in Execution by Virtue of several Writs of Fieri Facias, issued out of the Court aforesaid, at the Suit of the said Pierre Marcaux, and others, at which Time and Place the Conditions of the Sales will be made known, by **EDWD. WM. GRAY, D. P. M.**

N. B. Any Person or Persons, having any prior Claim to the Premises, by Mortgage, or otherwise, are requested to give Notice thereof, in Writing, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. *May 8, 1769.*

District de Montréal, à Sçavoir: **EN** vertu d'un Writ de Venditioni Exponas, émané de la cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de Pierre Marcaux, contre François Cherrier, on exposera en vente pulique, à mon bureau, Vendredi 23 de Juin prochain, une maison de pierres, située rue du Capitaine, près du marché dans la ville de Montréal, à présent occupée par Etienne Dumeynioce; et pareillement une piece de terre située à Longueil dans le dit district, contenant deux arpents, bornée de front par la Grande rue, d'un côté par — Baize, de l'autre par Joseph Le Maire, et par derrière par la rivière St. Laurent, avec une maison de pierres de 55 pieds de front et de 34 de profondeur, et autres édifices dessus; comme aussi une autre piece de terre située dans la barronie de Longueil, de 18 arpents de front et d'entre 30 à 40 arpents de profondeur. Le tout appartenant ci-devant au dit François Cherrier, fait et mis en execution en vertu de plusieurs Writs de Fieri Facias émanés de la cour susdite, à la poursuite du dit Pierre Marcaux et autres, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront déclarées par **E. G. GRAY, D. P. M.**

Tous ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis d'en informer par écrit le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente.

TOUS ceux qui sont redevables à **JEAN MELVIN** sont requis de faire un prompt paiement, si non, leurs comptes seront remis entre les mains d'un procureur, et poursuivis sans autre avertissement.

ALEXANDRE LARCHEVEQUE dit **LARCHE**, à Montréal, espérant quitter la province dans un mois, prie ceux à qui il doit de se présenter dans le dit tems pour être payés; et s'il y a quelques hypothèques dûes sur sa maison et emplacement, situés rue Notre Dame, tenant d'un côté au Sieur Perinault, d'autre côté au Sieur Macfarland, d'un bout à la rue Notre Dame, et d'autre bout à Charland, n'ont qu'à les déclarer à Mr. Bouthillier, marchand, dans le dit tems, sans quoi ils seront déchus de leurs créances.

AS Alexander Larcheveque, called Larche, of Montreal, intends leaving the Province in a Month, such as he is indebted to are desired to make their Demands within said Time, that they may be paid; and if there are any Mortgages on his House and Lot, situate in Notre Dame Street, joining on one Side to Mr. Perinault, and on the other to Mr. Macfarland, bounded at one End by Notre Dame-Street, and on the other by — Charland, they may be made known to Mr. Bouthillier, Merchant, within the Time above-mentioned, otherwise they will be excluded. *Montreal, May 8, 1769.*

MR. le Chevalier De la Corne St. Luc, exécuteur testamentaire de feu Mr. Dominique Gadet, négociant de Montréal, fait sçavoir au Public, que ceux qui ont quelques demandes légitimes sur la succession du dit feu Sieur Gadet de s'adresser à lui afin qu'ils soient satisfaits: ceux qui peuvent devoir à cette succession sont priés de venir payer, faute de quoi ils seront poursuivis.

A V E N D R E,

La belle terre du dit feu Sieur Gadet, située à la Chine, de 3 arpents de front sur 80 de profondeur, avec une maison, une grange et un hangard, où il y a un pressoir à Cidre, le tout en pierres; une écurie, une petite maison, et deux autres petits batimens en bois, avec le grand et beau verger divisé en trois, contenant près de quatre mille arbres tant pommiers que poiriers, une bonne partie du dit verger est clos en muraille.

La belle terre de la rivière St. Pierre près Montréal, contenant environ 8 arpents de front dont 3 arpents ont 80 arpents de profondeur, et le surplus a environ 29 arpents, sur laquelle il y a deux maisons de bois et trois granges, avec un jardin où il y a environ une centaine de jeunes pommiers, et un beau quadré d'asperges. — Ceux qui voudront acquérir les dites terres pourront s'adresser à mon dit Sieur De St. Luc, ou à Mr. Panet, Notaire et Avocat à Montréal. **LACORNE ST. LUC.**

District de Montréal, à Sçavoir: **EN** vertu d'un Writ de Venditioni Exponas, émané de la cour des Plaidiers Communs, à la poursuite de Jean Lees, Ecuier, on exposera en vente publique, à mon bureau, Vendredi 16 de Juin prochain, une piece de terre située dans la paroisse de Berthier, dans le dit district, d'un arpent quarré, vis-à-vis le grand chemin, bornée d'un côté par Pierre Lafresniere, et de l'autre par Jean Baptiste Houle, et par derrière par la rivière de Berthier, avec une maison de 30 pieds de front et 21 de profondeur, avec une écurie de 25 pieds sur 20; appartenante ci-devant à Jean Baptiste Gravier, faicte et mise en execution à la poursuite de Jean Lees, et à vendre par **E. G. GRAY, D. P. M.**

Ceux qui ont des prétentions préalables sur les dits biens, sont requis d'en envoyer l'état au dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. *Le 18 May, 1769.*

DISTRICT of MONTREAL, ff. BY Virtue of a Writ of Venditioni Exponas, issued out of the Court of Common-Pleas, at the Suit of John Lees, Esq; will be exposed to Sale, at Public Vendue, at my Office, on Friday the 16th Day of June next, a Lot of Land, situate in the Parish of Berthier, in the District aforesaid, one Arpent square, fronting the High-Road, bounded on one Side by Pierre La Fresniere, on the other Side by Jean Baptiste Houle, and behind by the River of Berthier, with a Houle 30 Feet in Front and 31 Feet deep, and a Stable, 25 Feet by 20 Feet, thereon; being late the Property of Jean Baptiste Gravier, seized and taken in Execution at the Suit of the said John Lees, and to be sold by **EDWD. WM. GRAY, D. P. M.**

N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the Premises, they are requested to send an Account thereof to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale.

District de Québec, à Sçavoir: **A** VENDRE en vertu de diverses exécutions, à l'Auberge de Simpson dans la Basse-ville, les maisons et terres suivantes, savoir: — Le 9 de Juin prochain la maison et terre de Henry Mongeon, située dans la rue des Pauvres, près la Porte du Palais: comme aussi la maison et terre de François Sickler, situées dans la rue Neuve: comme aussi la maison et terres de Mr. Chaurette, situées dans la rue St. Nicolas hors la Porte du Palais. — Les ventes commenceront à 11 heures précises et finiront à une heure, tems auquel les conditions de la vente seront déclarées par **JACOB ROWE, D. P. M.**

District of QUEBEC: **T**O be Sold, in Virtue of fundry Executions, at Simpson's Tavern, in the Lower-Town, the following Houses and Lands, viz. on the 9th Day of June next, the House and Land of Henry Mongeon, situate in Poor-Street, near Palace-Gate. — Also the Houle and Land of Francis Sickler, situate in New-Street: — And the Houle and Land of Mr. Chaurette, situate in St. Nicholas-Street, without Palace-Gate. — Sales to begin precisely at 11 o'Clock, and end at one o'Clock; when the Conditions of Sale will be made known, by — *Quebec, May 21, 1769.* — **JACOB ROWE, D. P. M.**

TOUS ceux à qui **JACQUES FLANAGIN**, ci-devant Marchand à Québec, décédé, étoit redevable, sont requis d'envoyer leurs comptes à Thomas Dunn, Ecuier, Jeremie Daly et Michel Flanagin, Marchands, Exécuteurs du dit Jacques Flanagin, pour être acquittés au plûôt. Ceux qui étoient redevables au dit Jacques Flanagin au tems de son décès, sont priés de faire un prompt paiement aux dits Exécuteurs, autrement leurs comptes seront remis en main d'un Procureur.

Michel Flanagin continue le commerce à sa maison dans la Basse-ville, de la même maniere que faisoit son Pere.

A LOUER ou à VENDRE,

La maison où le dit Flanagin demouroit ci-devant, située dans la Basse-ville de Québec. Comme aussi la maison et le terrain qui y appartient, situés à Ste. Foix, près de Québec, connus sous le nom de Café Roial de l'Amérique Septentrionale. A s'informer au dit Michel Flanagin.

ALL Those to whom **JAMES FLANAGIN**, late of Quebec Merchant, deceased, was indebted, are required to send in their Accounts to **THOMAS DUNN**, Esquire, **JEREMIAH DALY**, and **MICHAEL FLANAGIN**, Merchants, Executors of the said James Flanagin, in Order that they may be forthwith discharged. Such as were indebted to the said James Flanagin, at the Time of his Decease, are requested to make speedy Payment, to the said Executors, otherwise their Accounts will be put into the Hands of an Attorney.

MICHAEL FLANAGIN, Continues to carry on Business, at his House in the Lower-Town, in the same Manner as the same was carried on by his late Father.

T O B E L E T, O R S O L D,

The Houle wherein the said James Flanagin lately dwelt, situate in the Lower-Town of Quebec: Likewise the Houle, and Ground thereto belonging, situate at St. Foix, near Quebec, known by the Name of the *Royal North American Coffee-House*. Enquire of the said **MICHAEL FLANAGIN**.

QUEBEC: Printed by **BROWN & GILMORE**, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIMERIE par **BROWN & GILMORE**, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi Piastre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.